

SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52
Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 15 décembre 2025

Objet : Demande de mise en place d'une Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) liée aux menstruations douloureuses et pour les agentes atteintes d'endométriose

Monsieur le Maire de la ville de Nice,
Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur,
Monsieur le Président du CCAS de la ville de Nice,

Le syndicat CGT NMCA souhaite attirer votre attention sur la nécessité de mettre en place un dispositif spécifique d'Autorisations Spéciales d'Absence ou de congés exceptionnels pour les agentes de nos trois entités, souffrant de règles douloureuses ou atteintes de pathologies telles que l'endométriose.

Ces troubles, parfois particulièrement invalidants, provoquent fatigue, douleurs aigues et inconfort durable, rendant difficile l'exercice normal de leurs missions.

Actuellement, en l'absence de dispositif spécifique, les agentes concernées n'ont d'autres choix que de recourir à un congés maladie, lequel peut entraîner des incidences sur leur rémunération, alors même que la situation relève d'un besoin d'aménagement ponctuel.

Nous sollicitons donc la mise en place d'un cadre permettant d'accompagner ces agentes, sur présentation d'un certificat médical, notamment par :

- L'octroi d'une Autorisation Spéciale d'Absence ;
- La possibilité d'accéder plus facilement au télétravail lorsque cela est compatible avec les missions ;
- L'aménagement temporaire du temps de travail, incluant la possibilité de pauses plus régulières.

Certaines collectivités en France (Saint-Ouen, Arras ou encore la Région Île-de-France) ont déjà instauré des dispositifs similaires, qui se sont avérés bénéfiques pour les personnels et cohérent avec les politiques de prévention des risques psychosociaux.

Un tel dispositif est nécessaire pour préserver la santé des agentes concernées.

Aussi, la CGT NMCA vous propose d'étudier cette demande sachant qu'une telle initiative permettrait à ces agentes d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

**PO/ Le Syndicat CGT Nice Métropole Côte d'Azur
La Responsable au Secteur Revendicatif**



Céline LEMAIRE